

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ : COMPRENDRE L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE DES PROJETS

---

## Organisation

Cette formation est dispensée sur **1 journée de 7 heures (9h - 17h)** pour un effectif de 3 à 15 participants.

Dates des sessions consultable sur le site [bcompetences.com](http://bcompetences.com)

## Objectif

- Connaître les étapes d'une rénovation énergétique
- Identifier les dispositifs de financements et les articuler dans un plan de financement
- Savoir mobiliser les financements

## Formateur

**Thibaut DEBEAUVAIS**, Expert Rénovation Energétique en Copropriété

## Public et prérequis

AMO ; Syndics de copropriétés ; Bureaux d'études ; Architectes-urbanistes ; Economistes de la construction ; Conseiller énergie et énergéticien

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie ou de la construction. Pour bénéficier pleinement de la formation, il est recommandé de connaître le fonctionnement d'une copropriété.

## Tarifs

Tarif Session en présentiel ou à distance : **1 060 € HT**

**Pour connaître le tarif réservé aux abonnés contactez nous [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com)**

---

## Contenu de la formation

**Le taux de renouvellement des bâtiments anciens par des bâtiments neufs est inférieur à 1% par an.** La rénovation énergétique est donc une priorité pour la transition écologique du secteur du bâtiment. Pourtant, les investissements nécessaires pour une rénovation d'ampleur sont souvent un frein à l'action, en particulier pour les copropriétés, où celle-ci repose sur une décision collective.

Savoir **articuler les dispositifs de financement** pour limiter le reste à charge des copropriétaires et étaler les coûts dans le temps est donc un facteur clé de réussite.

bCompétences vous propose une journée de formation pour identifier **les différents dispositifs d'aide, les publics éligibles, les étapes à respecter et les arguments pour obtenir le vote des travaux et mener à bien le projet.**

### Comprendre le cadre réglementaire d'un projet de rénovation en copropriété

- Rappel de la réglementation en vigueur : DPE collectif, Diagnostic Technique Global, Plan Pluriannuel de Travaux, fonds travaux
- Rappels sur la gouvernance d'une copropriété : Syndic, Syndicat des Copropriétaires, Conseil Syndical, Assemblée Générale

### Déterminer les étapes de la rénovation énergétique en copropriété

- Diagnostic et préparation du projet
- Consultation des entreprises
- L'Assemblée Générale
- Travaux et déroulement du chantier
- Après les travaux

### Maîtriser les aides à la rénovation énergétique en copropriété : conditions d'éligibilité et articulation des dispositifs

- Connaître et comprendre les mécanismes de financements des travaux de rénovation énergétique
- Distinguer les mécanismes d'aides et les prêts bancaires
- Mobiliser les financements pour des projets simples

### Elaborer un plan de financement

- Définition : qu'est-ce qu'un plan de financement ?
- Comment l'utiliser pour échanger avec les copropriétaires tout au long du projet ?

**MISE EN PRATIQUE :** Sur la base de données réelles d'un projet, définir un plan de financement, l'utiliser pour échanger avec les copropriétaires, établir un plan d'actions pour mobiliser les financements

---

## Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée en **présentiel** ou en **distanciel** (zoom ou équivalent) ou en **hybride** (un groupe de stagiaires en présentiel et un groupe en distanciel en simultané).

Une approche **théorique** et **methodologique** à travers de **cas pratiques ou ateliers ou exercices, de mise en situation** par des jeux d'acteurs et **partage des compétences** par **des échanges** entre stagiaires et formatrices/formateurs.

## Supports pédagogiques

Les **supports** sont envoyés par **mail** ou accessible les **espaces apprenant** sous format PDF avant ou pendant la formation.

*Des documents supplémentaires pourront être transmis par la formatrice ou le formateur lors de la formation.*

## Evaluation des compétences

Avant chaque formation, il est demandé aux stagiaires de remplir une **fiche des recueils et des attentes**, ainsi qu'un **questionnaire d'auto-évaluation**, disponible sur l'espace apprenant

Au début de la formation, un **tour de table** est prévu pour reformuler les attentes des stagiaires

A l'issue de la formation, les stagiaires devront répondre à **une évaluation sous forme de QCM**, ou ils seront évalués à partir d'une **grille de compétences** lors de la réalisation d'un cas pratique, ce qui nous permettra de nous assurer la **bonne acquisition des compétences**.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux de formation sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter **Clarisse PUL** ou **Isabelle BIANCHI**, par mail : [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com), par téléphone : 01 86 95 72 10.

*Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.*

## Lieu

### Paris 2ème

Salle adaptée à la formation. L'adresse est communiquée au moment de l'envoi de la convocation (J-15)

---

Toutes participations à nos formations doivent **être contractées par une convention de formations**.

**Les demandes d'inscription** se font soit en ligne via notre site internet **bcompetences.com** soit en contactant **Clarisse PUL** (assistante formations) par mail à l'adresse **formations@bcompetences.com**

***Possibilités d'inscription sous réserve de places disponible, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.***